

fortifier dans son corps et dans son âme qui T'appartiennent. Fais-lui sentir que, si la femme enfante avec douleur à cause du péché, les enfants sont néanmoins pour elle un héritage et une bénédiction de l'Éternel. Conserve-la irrépréhensible pour le jour de Ton avènement et que son âme n'oublie aucun de Tes bienfaits. »

LIVRE XVII

DU RENOUVELLEMENT DES VŒUX DE BAPTÊME

Les Néophytes, encore revêtus de leur robe blanche, se rendaient processionnellement aux fonts le samedi d'après Pâques; là, ils adressaient à Dieu de solennelles actions de grâces et renouvelaient les promesses qu'ils avaient formulées dans leur baptême. Ceux qui avaient été régénérés les années précédentes unissaient leurs actions de grâces à celles des nouveaux chrétiens. Telle est l'origine de la rénovation des vœux de baptême, laquelle fut longtemps désignée sous le nom de *Pâque annotine*, c'est-à-dire annuelle. En célébrant cette fête le jour des Saintes Lumières, saint Grégoire de Nazianze excitait ainsi les chrétiens à se renouveler dans l'esprit de leur baptême : « Puisque nous célébrons le jour de notre régénération, commençons à renaître de nouveau; puisque nous célébrons le jour de la réparation et de la réformation de notre nature, rétablissons-nous dans l'innocence en laquelle Adam fut premièrement formé. Ne demeurons pas dans l'état où nous sommes; mais efforçons-nous de revenir à celui où Dieu nous avait mis en nous créant. Éloignons-nous des ténèbres approchons-nous de la Lumière; et, puisque nous procédons de la parfaite Lumière, travaillons à nous rendre nous-mêmes une lumière parfaite, afin qu'il n'y ait rien en nous de dissemblable au principe dont nous sortons. »

L'Antiphonaire de saint Grégoire le Grand nous dit que, le jour de la Pâque annotine, on récitait en entier l'office du jour de Pâques; les

baptisés des années précédentes se rendaient à l'offrande, accompagnés de leurs parrains, surtout quand c'étaient des enfants. Le célébrant récitait sur eux le Symbole. La fête religieuse était suivie d'un repas que donnaient les parents à leur famille et à leurs amis. Au ix^e siècle, Hérard de Tours parle de cette solennité (1) comme étant obligatoire pour tous les fidèles. Deux siècles plus tard, l'auteur du Micrologue se plaint qu'elle soit célébrée par si peu de fidèles. « Si les hommes, dit-il (2), ont quelque raison de fêter tous les ans le jour où ils sont nés à une vie temporelle et passagère, finissant pour tous par la mort, combien ont-ils plus sujet de célébrer l'anniversaire de cette régénération et de cette nouvelle naissance de leur âme qui doit leur donner une éternelle vie. » Au xii^e siècle, Honorius d'Autun en parle comme d'un usage disparu. On en trouve bien encore quelques traces au xiii^e siècle (3), mais on comprend que lorsque le baptême s'administra à toutes les époques de l'année et presque aussitôt après la naissance, la fête générale anniversaire du baptême n'avait plus sa raison d'être; elle dut être remplacée par des pratiques individuelles et privées de dévotion, se confondant souvent avec la fête de la naissance.

Honorius d'Autun semble croire que la Pâque annotine ne se célébrait qu'au premier anniversaire du baptême (4). Il en était sans doute ainsi dans diverses provinces; mais, dans beaucoup d'autres, cette fête se renouvelait tous les ans jusqu'à la fin de la vie (5).

L'époque de sa célébration a singulièrement varié selon les temps et les pays. Elle avait lieu tantôt le samedi *in Albis*, tantôt au jour fixe correspondant non pas à l'anniversaire réel du baptême, mais à celui de Pâques de l'année précédente. Quand cette solennité tombait à une date rapprochée de l'équinoxe, les Néophytes auraient été exposés presque toujours à célébrer leur annotine pendant le carême, ce qui les aurait gênés pour le repas de famille qui suivait la cérémonie religieuse. *L'annotif paschel doit estre tousjours fait en l'année révolute, se il ne avient en karesme*, dit un bréviaire manuscrit de Paris (6). En ce cas, l'annotine était remise au dimanche de la Quasimodo ou au dimanche du Bon-Pasteur. Elle est fixée au lendemain de l'octave de

(1) *Capitul.*, 63.

(2) *De divin. offic.*, c. lvi.

(3) « Igitur sabbato qui est septuagesime finis quodque sabbatum in albis et annotinum pascha vocatur. » *Vit. S. Petri martyris*, 29 avril.

(4) *Gemma animæ*, l. III, c. cxxxvii.

(5) Durand, *Ration.*, l. VII, n. 38; Belet, *De offic. divin.*, c. lxxxiv.

(6) Du Cange, *v^o Pascha annotina*.

Pâques dans le Sacramentaire de saint Gélase; entre le quatorzième et le vingt-troisième jour d'avril, dans les calendriers des viii^e et ix^e siècles publiés par le P. Fronteau et Allatius; au dernier jour d'avril, dans le Lectionnaire de Côme ou de l'Anonyme regardé comme le compagnon de saint Jérôme et retouché par le prêtre Théotique.

Depuis le xvi^e siècle jusqu'à nos jours, des efforts ont été tentés soit pour rétablir une fête générale anniversaire du baptême, soit pour engager les fidèles à en célébrer individuellement la commémoration. Saint Charles Borromée, au vi^e concile provincial de Milan (1582), s'exprime en ces termes : « L'institution de cette solennité pouvant beaucoup aider, avec la grâce de Dieu, à cultiver la piété et à réformer les mœurs, nous avons un ardent désir d'en rétablir l'usage. C'est pourquoi les pasteurs et les confesseurs auront soin, selon les occurrences, d'exhorter les fidèles qui leur sont confiés, à célébrer, tous les ans, le jour auquel ils ont été baptisés; s'appliquant en ce jour, autant qu'il leur sera possible, à l'aumône, à la prière et à toutes sortes d'exercices de piété et de charité. Ils les engageront à célébrer avec une joie spirituelle cet heureux jour où ils sont devenus chrétiens, et à se souvenir que l'arrêt de leur condamnation ayant été effacé par le sacrement de Baptême, ils sont devenus participants de l'héritage céleste, en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il est vrai que, selon le désir et l'avertissement de saint Jean Chrysostome, il faudrait que les fidèles se souvinssent souvent de cette incomparable grâce : mais ils doivent principalement s'exciter, en ce jour de l'anniversaire de leur baptême, à renouveler l'excellente promesse et la profession sainte qu'ils ont faite, par la bouche de ceux qui les ont présentés à ce sacrement. Considérez, dit le grand saint Ambroise, quelles interrogations on vous a faites; souvenez-vous de vos réponses. Vous avez renoncé à Satan et à ses œuvres, au monde et à toutes ses convoitises : ne perdez jamais le souvenir de cette renonciation et de toutes les choses que vous avez si solennellement promises à Dieu. »

Le projet de Rituel romain de Grégoire XIII (1584) contient une messe pour la Pâque annotine qui devait se célébrer l'année qui suivait le baptême, au lundi de la Quasimodo ou le lundi de la Trinité. Quant à ceux qui auraient été régénérés un autre jour qu'aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte, le Rituel leur recommande de célébrer cet anniversaire à sa date, par la messe du jour, avec addition de trois mémoires spéciales, ou, si la liturgie le permet, par une messe votive de la Trinité ou du Saint-Esprit.

Le second synode de Malines, en 1609, prescrivit aux curés d'engager les fidèles à célébrer l'anniversaire de leur baptême, non par des réjouissances profanes, mais par des actes de piété et de charité. Pour encourager ce pieux usage, Coriache, vicaire général de Malines, pendant le siège vacant, accorda quarante jours d'indulgence, non seulement aux fidèles qui pratiqueraient cette rénovation, mais aussi aux pasteurs, chaque fois qu'ils y exhorteraient leurs paroissiens (1).

Le Rituel de Paris de 1697 prescrit aux curés d'engager les parents à fêter l'anniversaire du baptême de leurs enfants par un redoublement de prières, d'aumônes, de bonnes œuvres. Le Synode de Montréal en 1763, et M. de Broglie, évêque de Gand, en 1818, encouragèrent cette dévotion que divers écrivains s'efforcèrent de mettre en honneur (2).

A une époque où chacun se croyait en droit de composer des offices, soit pour une paroisse, soit pour un diocèse, et même pour l'Église tout entière, un anonyme s'imagina de composer un office en français pour l'anniversaire du baptême. Ce curieux et rare ouvrage, que n'a point connu Dom Guéranger et dont nous avons trouvé un exemplaire dans la bibliothèque du séminaire de Versailles, est intitulé : *Projet d'office pour l'anniversaire du saint baptême avec vigile et octave, où l'on joint à l'anniversaire du baptême ceux de la confirmation et de la première communion, le tout tiré de l'Écriture sainte et de la Tradition*. Paris, chez Charles Osmont, 1737, in-12 de xxxij-464 pages. L'auteur a pour but de faire revivre l'ancienne Pâque annotée et lui donne même une ampleur inconnue dans les premiers siècles de l'Église. On trouve dans son œuvre des offices complets et tout à fait différents pour la vigile de la fête, pour le jour anniversaire, pour les cinq jours de l'octave, pour le dimanche dans l'octave et enfin pour l'octave. Le thème de la vigile est la naissance temporelle et ses suites funestes, ce qui donne à cet office préliminaire un caractère de deuil. Les premières vêpres de la fête déroulent les prophéties du mystère, dont la réalisation apparaît dans l'office de la nuit. Les laudes et les heures éclatent en actions de grâces; les vêpres montrent dans tout leur éclat l'accomplissement des prophéties. Les cinq jours pendant l'octave sont consacrés aux figures du baptême. Le dimanche dans

(1) De Ram, *Nov. collect. synod. Mechlin.*, t. II, pp. 219 et 347.

(2) *Du renouvellement des vœux de baptême et de religion*, Paris, 1676, in-12; *Exercices de piété pour le renouvellement annuel des trois consécérations du baptême, de la profession religieuse et du sacerdoce*, Paris, 1723, in-18; *Du renouvellement des vœux de baptême prouvé par l'Écriture et les saints Pères*, Paris, 1736, in-18.

l'octave constitue une fête particulière de la perfection du Christianisme reçue dans le sacrement de confirmation, tandis que la fête de l'octave célèbre l'incorporation du baptisé à Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. Les messes, les offices de prime et de complies sont en complète harmonie avec les offices de la nuit. Cinquante-quatre hymnes en vers sont consacrées à célébrer les grandeurs et les bienfaits du baptême. En somme, l'auteur a fait preuve d'une grande habileté, d'une connaissance approfondie de l'Écriture sainte, et il aurait pu en remonter à plus d'un fabricant de bréviaire.

La fête spéciale du baptême ne se célèbre plus aujourd'hui à une date fixe que dans quelques diocèses, comme à Genève et à Chambéry, ou dans quelques associations religieuses (1). Mais l'Église a conservé le principe même de cette antique solennité dans la rénovation des vœux de baptême, qui se fait aux vêpres de la Trinité, le jour de la confirmation où l'on contracte une nouvelle alliance avec Jésus-Christ, et le jour de la première communion où l'on resserre encore des liens indissolubles avec le Dieu miséricordieux qui se donne tout entier et sans réserve.

C'est l'habitude, à l'église Saint-Sulpice de Paris, de faire chaque année, le dimanche de Quasimodo, la cérémonie publique de la rénovation des promesses baptismales. Le curé de la paroisse, après une exhortation de circonstance, s'adresse du haut de la chaire à tous les assistants : Mes frères, leur dit-il, renoncez-vous à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. — J'y renonce, répond tout d'une voix la foule des fidèles. — A qui vous attachez-vous, mes frères ? — A Jésus-Christ, répond chacun des paroissiens. Cette cérémonie, terminée par le chant unanime du *Credo*, est toujours profondément émouvante.

La cérémonie de la rénovation des vœux de baptême a souvent produit des fruits de grâce et de salut parmi ceux qui en sont les témoins. En voici un exemple que nous trouvons dans *les Trésors de la grâce*. Une jeune personne, nommée Gaultier, perdit son père à l'âge de dix-sept ans. Se trouvant sans fortune, et les personnes qui auraient dû fournir à sa subsistance ayant refusé de le faire, elle entra au théâtre, non sans quelque répugnance, mais elle s'y accoutuma d'autant plus facilement qu'elle y acquit en peu de temps la plus grande célébrité. En vain alors une parente vertueuse s'efforça-t-elle de la rappeler à un

(1) *Rénovation des vœux de baptême pour la Congrég. des ouvrières de Rennes*, Paris, 1830, in-8.

genre de vie plus analogue à l'éducation qu'elle avait reçue ; elle se rit de ses remontrances. Fête des grands, pensionnée des princes, ivre de l'encens de la multitude, elle nage dans les plaisirs et l'opulence ; elle plaît au monde, le monde lui plaît, cela lui suffit. « Avant de songer au paradis futur dont tu me parles, disait-elle à sa cousine, je veux jouir du paradis actuel où je me trouve bien, et, si jamais je me convertis, ce ne sera pas du moins avant quarante-cinq ans. » Cependant elle n'en avait pas encore trente. Un jour qu'elle assistait à la cérémonie de la rénovation des vœux de baptême de jeunes filles qui avaient fait, le matin même, leur première communion, elle se sentit profondément émue. Elle remonta par la pensée vers son passé, se rappela ses propres engagements, rougit de voir combien elle y avait été peu fidèle. Alors, sans délibérer un seul instant, sans remettre au lendemain, son parti fut pris. Elle renonça au théâtre, rompit toutes ses liaisons et laissa Paris dans l'étonnement de sa retraite. La Providence la conduisit chez les Carmélites de Lyon où elle professa toutes les vertus d'une fervente religieuse.

L'anniversaire du baptême est pieusement célébré dans une grande partie de l'Orient. « En Russie, dit M. Nicolas de Gerebtzoff (1), le jour de naissance n'est pas fêté, et même le plus souvent ce jour est ignoré ; car le Russe considère comme le commencement de son existence le jour où il fut reçu dans le giron de l'Église ; et comme ordinairement l'on donne pour patron à l'enfant le saint ou la sainte que fête l'Église au jour du baptême, c'est ce jour que l'usage oblige de fêter et non celui de la naissance ; on considère ce dernier comme le début de la vie matérielle et comme indigne d'être fêté, s'il n'est pas suivi du sacrement purificateur du baptême. »

Érasme avait demandé qu'on interrogeât les enfants arrivés à l'âge de raison sur leur intention de tenir les promesses faites en leurs noms par les parrains, de manière à ce qu'ils aient toute liberté de les répudier ou de les ratifier. Ce système anticatholique, approuvé par Luther et par la confession d'Augsbourg, paraît avoir été prescrit pour la première fois en Poméranie, l'an 1534. De là cet usage se répandit en Autriche, dans la Hesse, dans le duché de Nassau et plus tard dans la Haute-Saxe, la Thuringe, la Franconie, le Palatinat, la Suède et le Danemark (2). Aujourd'hui, cette cérémonie, nommée *Confr-*

(1) *Histoire de la Civilisation en Russie*, t. 1, p. 373.

(2) Arnkiel, *Christliche Confrimtion derer Catechumens ; Præmer, de Confectione Catechumen. in ecclesiis August. confessionis.*

mation ou *ratification des vœux de baptême*, se pratique dans presque tous les pays protestants, immédiatement avant la première cène.

Chez les frères Moraves, les jeunes gens qui vont faire la première cène sont conduits à l'église, par leurs parents, leurs parrains ou leurs maîtres de classe. On leur demande s'ils veulent renouveler le pacte avec Dieu qu'ils ont contracté dans le baptême ; alors ils renoncent à Satan, au monde et à la chair, récitent le Symbole des apôtres et demandent pardon à Dieu de leurs fautes passées. La cérémonie se termine par l'imposition des mains, ce qui n'a pas lieu dans les rites luthériens.

Voici quel est le formulaire admis aujourd'hui dans les Églises réformées de France (1).

Après le sermon, le Ministre, parlant à toute l'assemblée, dit :

« MES FRÈRES, il s'agit maintenant de recevoir d'une manière solennelle, à la participation de la sainte Cène, les jeunes gens que vous voyez ici, qui ont donné, dans un examen particulier, des preuves de leur instruction. Ils viennent prendre l'engagement sacré de professer le pur christianisme et d'en remplir tous les devoirs, afin de pouvoir jouir désormais de tous les avantages que Jésus-Christ accorde aux chrétiens. »

Le Ministre appelle ensuite les Catéchumènes, qui se lèvent à mesure qu'il les nomme, puis il dit :

« Après avoir examiné l'état de votre instruction religieuse et reçu des renseignements favorables sur votre piété et votre moralité, le Consistoire vous a admis à déclarer votre intention d'appartenir à l'Église chrétienne réformée. Promettez-vous de demeurer fermes dans la foi en Jésus-Christ, Dieu manifesté en chair, venu au monde pour sauver gratuitement les pécheurs qui croient en Lui et s'amendent, selon que nous l'enseignent les Écritures saintes, uniques bases de notre croyance, et de tout souffrir plutôt que d'en abandonner la profession ? Répondez. » Les Catéchumènes répondent : Oui.

« Promettez-vous de vivre conformément à la loi de Dieu telle que l'expose la Bible et qui se résume en ces deux articles : Tu aimeras Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme ; tu aimeras ton prochain comme toi-même ? Répondez. » Les Catéchumènes : Oui.

« Promettez-vous de vous appliquer à la lecture de la parole de Dieu et à la prière, de fréquenter assidûment les saintes assemblées

(1) *La Liturgie selon l'usage des Églises réformées*, p. 29.

et de profiter de tous les moyens que le Seigneur vous fournira pour avancer l'œuvre de votre sanctification par le Saint-Esprit ? Répondez. » Les Catéchumènes : Oui.

Les Catéchumènes ayant répondu affirmativement à chaque question, le Ministre reprend :

« Que l'un de vous, au nom de tous, confirme donc le vœu du Baptême ! »

Un des Catéchumènes dit : *Nous confirmons et ratifions le vœu de notre baptême, nous promettons de vivre et mourir dans la foi chrétienne et de garder les commandements de Dieu tout le temps de notre vie.*

Le Ministre reprend : « En conséquence de ces déclarations et de ces promesses, je vous admetts, au nom de l'Église et en présence de cette assemblée, à participer à la Cène du Seigneur, afin que vous jouissiez de tous les privilèges de la nouvelle alliance que Dieu a traitée avec nous par son Fils Jésus-Christ. »

Post-scriptum. — A la suite d'un mandement sur la dévotion au Crucifix, publié en 1879, M^{gr} Fava, évêque de Grenoble, a ordonné que la rénovation des vœux de baptême se fit désormais en ces termes, dans son diocèse :

- 1° Je renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.
- 2° Je jure de ne jamais entrer dans aucune société secrète.
- 3° Je m'attache à Jésus-Christ pour toujours.

LIVRE XVIII

ICONOGRAPHIE DU BAPTÊME

Les sacrements ont été l'une des principales sources de l'art chrétien ; aussi est-il d'un haut intérêt de rechercher comment, depuis les catacombes jusqu'à nos jours, les artistes ont traduit plus ou moins librement les dogmes et les rites sacramentaux du culte catholique. Nous allons nous occuper successivement : 1° des figures du baptême ; 2° des représentations du baptême donné par saint Jean ; 3° des représentations du sacrement de baptême en général et de divers baptêmes particuliers.